

Brochure réalisée dans le cadre de l'action :



Et ses partenaires :

- CFA du Roannais
- CCI et CMA
- Carsat et assurance maladie
- Centre Hygée
- CHU Saint-Etienne
- CNPA
- Dirrecte

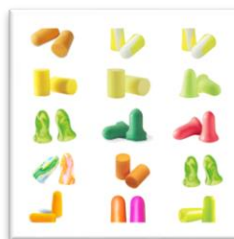


+ d'infos

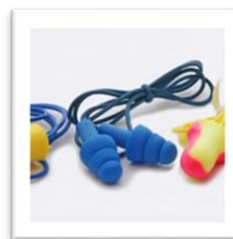
Protections auditives

Toutes différentes

Toutes efficaces



Jetables



Réutilisables



Moulées



Casque

A adapter en fonction du niveau
de bruit et à votre oreille.

**Demandez conseil à votre
médecin du travail**



(pas sa mère)



V. 2019

SPSTL 42
11 petite rue des Tanneries
42300 Roanne
prevention@santetravail42.fr

Vous travaillez dans une ambiance sonore où le BRUIT que VOUS faites, ou que VOS COLLEGUES font, arrive à vos oreilles.

Et bien, celles-ci peuvent en souffrir et vous RENDRE SOURD !

ET UNE FOIS QU'IL EST TARD, ON LE RESTE !



Dans l'oreille, derrière le tympan, se trouve la cochlée dont les cellules transforment le bruit en impulsion électrique reçue par le cerveau grâce au nerf auditif.

Un bruit trop fort tue les cellules, les premières touchées sont celles qui transmettent les aiguës puis après toutes les fréquences sont touchées.

Évaluez sur cette échelle le niveau de bruit et le temps à ne pas dépasser afin de

ne pas mettre l'oreille en danger.

Exprimée en décibels (dB)



Source : Haut Conseil de la Santé publique

Sinon votre oreille ELLE PREND CHER !



Protégez ses oreilles, c'est protéger son avenir.

LE BRUIT vous attaque ? Alors attaquez le AVANT en portant vos BOUCHONS, dès que l'ambiance sonore dépasse 80 dB.



Faites évaluer le bruit de votre atelier.

La santé au travail peut vous aider.

Un préventeur se rendra dans l'entreprise.